



Le 28 juin 2021

MESSAGE AUX ABONNÉS

**Relativement à la circulaire 2021-001 (03.01.61.03)
portant sur le rapport financier annuel des établissements publics et
privés conventionnés (AS-471) - Mise à jour 2020-2021**

Production d'un rapport amendé à la suite de la transmission d'une version au statut « Final »

Un établissement qui désire amender son rapport financier annuel (formulaire AS-471) (RFA (AS-471)) audité après la transmission de sa version finale devra procéder de la façon suivante :

Intervention du ministère de la Santé et des Services sociaux

L'établissement devra adresser une demande par l'entremise de la boîte courriel rapfin@msss.gouv.qc.ca pour obtenir l'accès au bouton « Amender un rapport » de l'application informatique LPRG-Web. L'établissement sera alors en mesure d'effectuer les correctifs au RFA (AS-471) qui aura le statut « en production » version 1.1.

Intervention de l'établissement

Une fois les correctifs apportés, l'établissement devra changer le statut du RFA (AS-471) pour « en approbation » version 1.5. Un nouveau timbre valideur lui sera alors attribué.

L'établissement devra à nouveau obtenir les signatures requises et numériser toutes les pages de type « approbation » (100, 119, 120, 124 et 130) portant le nouveau timbre valideur et les nouvelles signatures avant de modifier le statut du RFA (AS-471) pour « Final ».

La production du RFA (AS-471) en statut « Final », version 2.0, génère la transmission électronique d'un nouveau fichier amendé en PDF à la bibliothèque de l'application informatique LPRG-Web. Ainsi, l'établissement n'aura aucun document ou fichier à faire parvenir au ministère de la Santé et des Services sociaux.

Les corrections pertinentes devront être apportées également aux rapports statistiques annuels, le cas échéant.

... 2

Date limite pour les modifications

Aucune modification au RFA (AS-471) d'un établissement ne sera acceptée s'il n'est pas passé au statut « Final » au plus tard le 27 août 2021. L'établissement qui envisage apporter des modifications devra donc prévoir un délai suffisant afin d'apporter les modifications désirées et obtenir toutes les signatures requises avant la date limite.

Pour toute question ou toute information concernant ce message aux abonnés, nous vous invitons à communiquer avec la Direction des normes et des pratiques de gestion réseau au 418 266-5940 ou à l'adresse rapfin@msss.gouv.qc.ca.

La directrice générale adjointe de la gestion
financière et des politiques de financement
réseau,

Original signé par

Patricia Plante, CPA, CGA